

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes)

Ont donné pouvoir : Daniel CHEVALEYRE (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Christophe MORANGE (Madic), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Johan GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 20 septembre 2024

## **20240926010DE**

### **LANCLEMENT D'UNE CONSULTATION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CITEO « HORS FOYER »**

Monsieur le Président rappelle que l'organisme CITEO lance un Appel A Projet pour accompagner le déploiement d'équipements de pré-collecte permettant le geste de tri sur les lieux de consommation nomade, dits « Hors foyer ». L'objectif est d'accélérer la progression du taux de recyclage des emballages ménagers en garantissant aux citoyens-consommateurs de pouvoir trier en toutes circonstances leurs emballages issus du « Hors foyer ».

Cet appel à projet s'adresse prioritairement aux EPCI et groupements compétents en matière de collecte et ou de salubrité.

Les lieux « nomades » sont à titre d'exemple un centre-ville ou une rue commerçante, des parcs ou jardins publics, des sites touristiques ou encore des établissements recevant du public (salle polyvalente, gymnases, piscines, écoles...)...

Ce type de lieux est fortement représenté sur le territoire de Sumène Artense communauté.

Les projets devront porter sur l'installation des équipements de pré-collecte suivants sur les lieux présentés précédemment :

Corbeilles de tri

Abris-bac(s)

Donnes d'Apport Volontaire

Supports de sac(s) (sous conditions de lieu et utilisation)

Bacs (sous conditions de lieu et utilisation)

Le présent Appel à projets est ouvert à la candidature jusqu'au 1er octobre 2024. Cet appel à projet propose une base de financement forfaitaire par équipement de tri. Un minimum de 30 équipements de pré collecte est demandé. La commission cadre de vie/environnement a émis un avis favorable pour que Sumène Artense communauté postule à cet appel à projet et le conseil communautaire en date du 18 juillet a validé le principe. Le montant total de ces équipements est estimé à 85 000€, les subventions prévisionnelles sont estimées à 56 000€.

Il est proposé au conseil de :

- Postuler à cet appel à projet et solliciter les financements auprès de CITEO
- Lancer une consultation pour l'acquisition du matériel de pré collecte et de fixer son montant estimatif à 85 000€ HT
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés après avis de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix POUR décide :

- De postuler à l'appel à projet CITEO « Hors Foyer »
- De fixer le montant estimatif de la consultation à 85 000€ HT
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres
- De solliciter financements auprès de CITEO pour un montant de 56 000€
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 26 septembre 2024

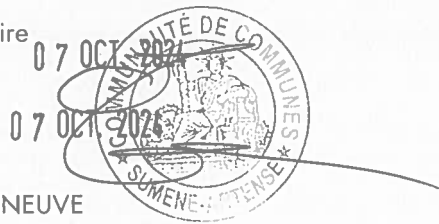
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président**

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le  
Affichée ou notifiée le  
Document certifié conforme



Le Président, Marc MAISONNEUVE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024  
Date de réception de l'AR: 07/10/2024  
15-241501055-20240926010DE-DE  
A G E D I